L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 18 MAI 1882. — 55me Année.

Debien, Bonnet & Cie., Propriétaires-Éditeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI, 18 MAI 1882.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Édition quotidienne.

Un an..........$12 00
Six mois.......6 00
Trois mois.....3 00
Un mois........1 00

On s'abonnera, à la semaine, avec les porteurs.

Édition du Dimanche.

Un an..........$3 00

Édition hebdomadaire.

Un an..........$3 00
Six mois.......1 50
Quatre mois....1 00
Trois mois.....75

VENTES À L'ENCAN.

Par Jas. B. Guignard, sur le Chemin de Gentilly, [illegible].
Par D. E. Murphy au No. 80 rue des Magasins, [illegible].

La vente de l'établissement d'imprimerie de la maison Clark et Hofeline [illegible], par J. V. Gourdain.

Futaux, porcelaine, verrerie. — Voir l'annonce d'encan de D. E. Murphy.

Les nouvelles menées du parti républicain.

Il se passe, en ce moment, à Washington, des choses fort tristes; le parti républicain s'y livre, une fois de plus, aux manœuvres dont il n'a que trop l'habitude, et qui pourraient faire monter au cœur des honnêtes gens le dégoût des institutions parlementaires.

Voici les faits : ils ne sont difficiles ni à exposer pour le journaliste, ni à comprendre pour le lecteur. C'est tout simplement grossier; il paraît que ce n'en est que plus habile.

Dès l'origine du Congrès actuel, il y a eu, à la Chambre, vingt-deux sièges contestés, vingt-deux affaires renvoyées au comité des élections. Le comité a rejeté neuf cas lui-même, et, sur ce nombre, il a jugé convenable de rejeter cinq contestations. Ayant actuellement la majorité dans son sein, il s'en est servi pour travailler à la grossir dans la Chambre elle-même.

Tout d'abord, on voyant un si long retard apporté à la décision d'affaires qui semblent si claires, si faciles à décider, on se demande comment on a pu perdre une longue année à n'en régler que neuf, quand il eût suffi de quinze à vingt jours pour en finir avec les vingt-deux. La réflexion serait juste s'il ne s'agissait que de rendre à chacun la justice qui lui est due, mais la question est tout autre. Le parti républicain est bien faible; il faut le fortifier. Toutes les apparences sont en faveur des démocrates; il est absolument nécessaire de les faire tourner en faveur du parti opposé. Ces choses-là exigent beaucoup de temps et encore plus d'imagination.

Donc, sur les vingt-deux contestations [illegible]; or, à mesure que, grâce aux évictions de démocrates, la majorité républicaine, insignifiante d'abord, grandit et se fortifie, le comité devient plus hardi et traite plus cavalièrement les démocrates. Qu'on se souvienne de quelle façon le gén. Chalmers a été chassé dernièrement d'un siège que lui avait bel et bien donné une majorité évidente et auquel il faisait honneur, afin d'y installer un inconnu, et on aura, d'avance, une idée exacte de l'impartialité qui va présider au règlement des autres contestations.

Deux nouvelles affaires de ce genre sont actuellement pendantes devant la Chambre. Dans l'une d'elles, surtout, celle de la Caroline du Nord — de Mackey contre Dibble — tous les faits connus tendent à la conclusion du candidat républicain, qui s'est livré à des fraudes et à des falsifications de toute sorte. Tout porte à croire, pourtant, que le représentant Dibble sera évincé, malgré son droit évident, par la bien simple raison qu'il est démocrate et que son concurrent est républicain. Déjà les dernières dépêches nous apprennent que le comité lui a refusé l'enquête qu'il demandait sur les falsifications auxquelles s'est livré son rival.

Si les choses continuent de la sorte, on peut prédire que la minorité démocratique sera sous peu considérablement réduite, et alors le parti opposé, de nouveau maître du terrain, va se plonger dans les excès législatifs auxquels il ne nous a que trop accoutumés dans le passé.

Nous voyons, déjà, M. Lynch, le vainqueur du général Chalmers, présenter un bill ayant pour but de rappeler la loi qui, depuis quelque temps, enlève aux inspecteurs d'élection le pouvoir d'arrêter qui bon leur semble, en pleines opérations électorales, et de les dominer ainsi par l'intimidation.

Voici qui est mieux encore : Il existe, quoique peu, un territoire qui, ni par le nombre, ni par la qualité de sa population, exceptionnellement flottante, n'a le droit d'être admis au nombre des États de l'Union. Il est de règle, on le sait, de n'accorder aux territoires la dignité et les privilèges d'État que quand ils possèdent une population stable. Dans la situation actuelle, le Dakota n'aurait tout au plus droit qu'à la moitié d'un représentant.

C'est, pourtant, à cette population de hasard que l'on veut permettre d'envoyer au Congrès deux sénateurs et un représentant, et d'apporter trois votes électoraux dans les grandes comices nationales; seulement, les votes de ces deux sénateurs, de ce représentant, de ces trois électeurs viendront renforcer le parti républicain, et lui faciliter la victoire dans la grande lutte [illegible] de longue main.

Telle est la situation devant laquelle se trouve le parti démocrate au Congrès.

Il est bien évident qu'il faut, avant tout, éviter cette scandaleuse introduction du Dakota dans l'Union, introduction qui n'a pour but que de déplacer, d'une façon [illegible], le centre de gravité du corps électoral au profit du parti républicain. Mais ce parti est encore bien faible pour se [illegible] une pareille aventure; il [illegible], cependant, l'appoint d'une dizaine de votes nouveaux, qu'il peut enlever, en évinçant les démocrates des sièges qui leur sont plus ou moins hardiment contestés. Là, donc, est le nœud de la comédie politique qui se joue maintenant dans la capitale. Si le parti démocrate faiblit ou temporise, il est perdu, et, avec lui, toute la justice saine du pays. On nous assure que le seul parti national est décidé à résister à outrance. Qu'il insiste donc pour que les débats soient sérieux sur ces contestations, pour que les faits soient clairement exposés. Si, le droit des démocrates étant évident, les républicains persistent à les chasser de leurs sièges, qu'ils se retirent du débat et les laissent se procurer un quorum comme ils le pourront. Le moyen est extrême, mais il est nécessaire, et il sera approuvé par l'opinion publique. C'est l'avis de beaucoup de journaux du Nord; c'est aussi celui des membres les plus éclairés du Congrès.

La Convention des Levées.

La Convention des Levées qui s'est réunie à Baton Rouge lundi dernier, et qui s'est ajournée indéfiniment mardi soir, a évidemment pris sa tâche au sérieux. Elle a procédé avec une méthode, une clarté et un esprit de suite qui font son éloge et indiquent qu'elle avait une parfaite intelligence de la question. Pas d'assemblées ont compté dans leur sein un nombre aussi considérable d'hommes de valeur et d'expérience pratique.

La majorité était acquise d'avance au système adopté dans l'État du Mississippi pour la construction et l'entretien des levées. Ce système a été étudié et mis en lumière par quelques uns des représentants les plus autorisés des paroisses riveraines et doit servir de base au projet de loi dont sera saisie la législature. Les bills ont été rédigés et seront bientôt soumis aux Chambres.

Dans les paroisses sujettes à l'inondation (la Nouvelle-Orléans est exceptée), si des propriétaires d'immeubles représentant un quart de la valeur de ceux-ci, adressent au jury de police une pétition demandant la perception d'une taxe pour construire ou réparer les levées, la question sera soumise aux électeurs qui se prononceront affirmativement ou négativement.

Les districts de levées resteront ce qu'ils sont aujourd'hui, avec cette seule différence que les paroisses St-Bernard et Plaquemines formeront le sixième district.

Dans chaque district il y aura une "Commission des Levées," dont les membres seront désignés par le gouverneur. Les commissaires des levées, quand ils jugeront que la taxe sur les propriétés imposables du district est insuffisante pour l'entretien des levées, pourront prélever sur les récoltes destinées au marché, et non à la consommation locale, une contribution qui ne dépassera jamais, en une année, la somme de un dollar par 400 livres de coton (une balle), un dollar et demi par 1,000 livres de sucre (un boucaut), 20 cts par 40 gallons de mélasse, 5 cts par baril de riz non dépouillé de sa paille, et 25 cts par tonne de graines de coton.

Tout en discutant les moyens propres à mettre la Louisiane à l'abri du fléau de l'inondation, avec les ressources, si chétives qu'elles soient, dont nous disposons, la Convention ne pouvait manquer de plaider auprès du Congrès la cause des populations éprouvées de la Vallée du Mississipi. Elle s'est surtout appliquée, dans le mémoire qu'elle a adressé aux Chambres fédérales, à faire ressortir ce fait très grave que la Commission du Mississipi, en commençant ses travaux de canalisation au-dessus du Caire, créera pour la basse Louisiane un péril extrêmement sérieux.

En effet, si l'on resserre le fleuve dans une double levée pour lui permettre d'acquérir une plus grande vélocité et de se creuser par ce moyen un lit plus profond, une masse énorme d'eau se précipitera avec fureur vers le golfe du Mexique et balaiera, avant d'arriver aux bouches du Mississipi, toutes les barrières qu'on pourra lui opposer. La Convention demande donc avec raison que l'on commence les travaux à l'embouchure du fleuve et qu'on les continue en remontant de manière que le courant accéléré des eaux du Haut Mississipi trouve, en [illegible] une digue [illegible].

Quant à la nécessité des travaux destinés à protéger les États riverains, elle s'impose avec tant d'autorité aux intelligences les plus prévenues qu'il est difficile de se rendre compte de l'opposition qu'ils rencontrent encore de la part de certains représentants et sénateurs. Les conditions matérielles et physiques du bas Mississipi ont été tellement modifiées depuis l'acquisition de la Louisiane par les États-Unis, que là où autrefois une levée de trois pieds suffisait pour contenir le fleuve dans son lit, il en faut une de six; là où on s'élevait il y a trente ou quarante ans qu'une chaussée de six pieds, il faut aujourd'hui construire une solide barrière de douze pieds. En maints endroits, la levée, de la base au faîte, a trente pieds de hauteur!

N'est-ce pas le devoir du gouvernement fédéral de protéger un pays dont il tire la plus grande partie de son revenu? N'est-il pas tenu de défendre contre des périls qui se renouvellent constamment le commerce qui s'y fait, les innombrables chemins de fer qui le sillonnent, les vastes terrains dont la propriété lui est acquise et qu'il ne pourra pas vendre si l'inondation les recouvre de ses eaux?

Une ligne continue de levées, enserrant le Mississipi dans toute sa longueur, peut seule conjurer le fléau, et le gouvernement général, dont c'est d'ailleurs la mission, a seul les moyens d'élever cette barrière contre laquelle viendront expirer impuissants les flots du redoutable fleuve. Quand il s'est agi d'acheter la Louisiane, il s'est trouvé au Congrès des législateurs assez peu clairvoyants pour s'opposer à cette précieuse adjonction. Ils affirmaient que le gouvernement n'avait pas le droit d'acquérir un territoire étranger, de même que l'on prétend aujourd'hui que le Congrès n'est pas autorisé à exécuter sur les rives du Mississipi des travaux estimés pour protéger le vaste domaine dont Jefferson a enrichi la République.

L'opposition d'autrefois nous fait sourire et nous la trouvons puérile; un jour viendra où la résistance que rencontrent encore au Congrès des travaux urgents et qui doivent assurer la fortune du pays, plongera les générations futures dans un profond étonnement.

Le mémoire de la Convention est, on le voit, fort habilement conçu et nous espérons qu'il ne sera pas sans poids auprès du Congrès.

Caucus Démocratique.

Une petite manifestation politique vient d'avoir lieu à Bâton-Rouge. Les démocrates de la législature se sont réunis en caucus — pour nous servir du terme consacré — le 16 au soir, pour s'organiser, établir une règle de conduite, créer une discipline de parti, assurer l'obéissance individuelle au profit de la volonté collective, etc. Deux résolutions ont été présentées dans ce but, — l'une par le sénateur Cunningham, l'autre par le sénateur Lockett. Le speaker Ogden en a présenté une à son tour qui se borne à déclarer que la volonté collective, représentée par le caucus, ne s'appliquera qu'aux mesures d'un caractère exclusivement politique et affectant les intérêts du parti démocrate.

C'est cette dernière résolution qui a été adoptée par un vote de 53 oui contre 36 non. Puis, sur la proposition de M. Garrett, d'Ouachita, l'Assemblée, par 40 oui, 37 non, a voté l'ajournement.

Est-ce un échec à la discipline de parti? À la rigueur, oui. Néanmoins, beaucoup d'excellents démocrates y verront peut-être un acte d'indépendance. Reste à savoir si le parti démocrate, au point de vue purement politique et militant, s'en trouvera fortifié ou affaibli. Dans tous les cas, l'ajournement du caucus ne l'empêche pas de se réunir plus tard et de se réorganiser si bon lui semble.

Les souliers bleus de l'Étoile Rouge sont finis.

Parmi les millions votés, à Washington, pour les travaux à exécuter sur les fleuves, les rivières et dans les ports, figure une somme qui est destinée à s'assurer de la possibilité de creuser un canal qui, partant d'un peu au-dessus de Carrollton, s'arrêterait au-dessous des Casernes, passant derrière la Nouvelle-Orléans, qui se trouverait ainsi sur une île.

Nous avons déjà fait ressortir les avantages qui résulteraient de la création de ce canal pour le commerce du Lac et le desséchement des marais de la ville.

Nous sommes heureux de pouvoir ajouter le témoignage de M. S. Wrotnowski à ceux que nous avons déjà publiés, pour démontrer que l'éducation des vers à soie est très praticable en Louisiane et promet même de devenir un jour une des industries les plus lucratives de l'État. Il nous a adressé, en même temps que la lettre qu'on va lire, une traduction de son rapport au Commissaire de l'agriculture à Washington que nous tenons à la disposition de ceux qui voudraient le consulter. Voici ce que nous écrit M. Wrotnowski :

Aux éditeurs de "l'Abeille."

Baton-Rouge, Lne, 15 mai 1882.

Messieurs,

Il y a quelques semaines j'ai lu dans l'Abeille hebdomadaire un article concernant l'éducation des vers à soie que vous adresse une dame de nos paroisses. Cela m'a donné l'idée de vous envoyer un échantillon de ma petite éducation de vers que j'ai obtenue cette année; d'abord pour vous faire juger de la beauté du produit et ensuite pour démontrer que c'est là une industrie dont peut profiter notre Louisiane. Je vous adresse également la traduction du rapport que j'ai envoyé au Commissaire de l'Agriculture qui m'avait expédié des œufs de vers, et les observations jointes à chaque qualité de cocons rangés dans la boîte.

Le tout vous expliquera suffisamment mon but. J'ajouterai seulement que la Louisiane est un pays très favorisé au point de vue de la sériciculture. Son climat est excellent et le mûrier multicaulis y croît à merveille. C'est un bel arbre, facile à élever, prenant par bouture, même au milieu de l'été, et qui produit la plus fine soie, en dépit des pépiniéristes qui le dénigrent par intérêt, c'est-à-dire, pour vendre plus cher ceux qui ne prennent que par la racine ou par semences.

Il n'y a qu'une chose qui soit embarrassante, la difficulté de conserver la graine jusqu'à l'année suivante, et de l'empêcher d'éclore pendant les chaleurs de juillet et d'août. Mais on peut, avec quelque soin, triompher de cette difficulté.

Veuillez, Messieurs, agréer l'assurance de ma haute considération.

S. WROTNOWSKI.

Le *Farmer* de St. Tammany dit que, cette année, les propriétés imposables de la paroisse représenteront, probablement, après les rectifications des tableaux d'assessment, une somme d'environ $600,000 au lieu de $576,000. Le chiffre était, en 1881, de $525,384. D'après le dernier tableau, la diminution, à Mandeville seulement, est de $40,000. La valeur des six milles de chemin de fer de la compagnie Louisville et Nashville a été portée, l'année dernière, à $15,000; elle est fixée, cette année, à $100,000.

Chaussures argentées, bleues, dorées, bronzées et blanches, grandeurs pour bébés, à l'Étoile Rouge.

La famille Guiteau.

Il y a quelques jours, Mme Scoville avait fait annoncer une nouvelle conférence au Criterion Théâtre de New York; à l'heure indiquée, il ne se trouvait que quarante-une personnes dans la salle. La conférencière fit son apparition sur la scène, [illegible]: "Mesdames et Messieurs, des drôles, des troubles de famille me forcent à me retirer immédiatement. Je vous ai procuré le plaisir, si c'en est un, de voir la sœur de Guiteau. Bonsoir" — et elle disparut. On rendit leur argent aux assistants.

Toute cette famille Guiteau-Scoville est véritablement dans un désarroi complet. L'harmonie ne règne guère dans son sein pas plus que le passé n'y couple. Quand Mme Scoville voulut aller à New York pour y donner des conférences dans le but d'obtenir des signatures à l'appel d'une demande en grâce, elle se trouvait sans argent; c'est l'avocat Reade qui lui a donné $15 de sa poche; puis $25, provenant de Ch. Guiteau.

On sait que Mme Scoville est actuellement séparée de son mari, le défenseur de son frère. John W. Guiteau est également en plus mal avec son beau-frère. M. Scoville a intenté un procès contre J. W. Guiteau pour obtenir de ce dernier qu'il lui rende sa femme détenue par lui. Dans ce procès singulier, l'avocat Scoville a été fort maltraité par le frère du condamné à mort. Il a été lu, entre autres, un télégramme de John W. Guiteau à son beau frère, en réponse à quelques lettres écrites par ce dernier, de Chicago : "J'ai reçu vos lettres; continuez et prouvez au monde que vous êtes une *fraude* et un braque."

Il est curieux d'entendre appliquer par M. Scoville la haine que lui porte la famille Guiteau :

"Je leur ai fait trop de bien, dit-il. John me doit de l'argent. Pour tout ce procès que j'ai soutenu, il ne m'a donné que $24 75. Son malheureux frère m'en a donné généreusement 300 sur 1,000 qu'il possédait. Il ne lui était procuré ainsi; $700, produit de la vente de ses photographies, et $250 provenant de la vente de son vieux paletot à un montreur de curiosités."

Il paraît même que M. Scoville n'est pas si redevable qu'il le croit à Guiteau pour les $300 qu'il en a reçus. L'avocat Reade a déclaré que c'est lui même qui les avait demandés à Guiteau, lequel ne les aurait pas donnés à Scoville.

Pour les fêtes de mai, voyez les souliers en couleur à l'Étoile Rouge.

Le grand meeting des Irlandais de New York, qui, il y a quelques jours, avait pour but unique d'exprimer l'horreur que le double assassinat de Phœnix Park avait produite parmi ceux qui habitent les États-Unis, avait quelque peu changé de caractère, à la suite des mesures de coercition adoptées par le gouvernement anglais. Le mère de l'agitateur Parnell y assistait; son entrée a été saluée par une triple salve d'applaudissements. Le maire de New York, M. Grace, présidait, et, malgré ses efforts pour empêcher que le meeting fût détourné de son but réel, les orateurs qui ont pris successivement la parole ont reproché amèrement à l'Angleterre de "tuer le peuple d'Irlande par la balle, par la baïonnette, par la faim". L'amendement présenté par le Dr Wallace, qui contient les mots que nous citons, a été accepté. Mme Parnell a aussi prononcé quelques mots et condamné la dureté du gouvernement anglais.

La question du suffrage des femmes a été portée devant le sous-comité chargé de cet examen, et une longue discussion s'est engagée sur l'amendement à la Constitution proposant d'accorder le droit de voter aux femmes. Les démocrates du comité et quelques républicains croient que c'est aux États-Unis qu'il appartient de décider cette question, et non au Congrès. On dit, cependant, que le sous-comité recommandera la mesure au Congrès. Voici le texte de l'amendement projeté : "Le droit de suffrage aux États-Unis ne sera ni refusé ni restreint, soit par le pouvoir fédéral, soit par le pouvoir provincial, à raison du sexe.

"Le Congrès aura le pouvoir, par une législation spéciale, d'exiger l'exécution des dispositions de cet article."

Le capitaine Eads est malade. Nous sommes privés de ses lumières dans la direction à donner aux travaux d'améliorations du cours du Mississipi. Les médecins lui ont ordonné un voyage en Europe. Il s'embarquera, dit-on, avant la fin de la semaine. Son absence se prolongera jusqu'à ce que sa santé se soit améliorée. Il est probable qu'il se rendra dans un des grands établissements d'eaux thermales qui abondent en France.

—Le Bitter Malakoff est un tonique souverain.

Les médecins de notre ville sont unanimes à recommander l'usage du Malakoff Bitter aux [illegible].

Traité de commerce franco-américain.

Nous lisons dans la *Liberté* :

M. le président du conseil, ministre des affaires étrangères, a reçu, le 1er mai, le bureau du comité français pour le traité de commerce franco-américain.

M. Foucher de Careil, après avoir en quelques mots indiqué l'objet de sa visite, a cédé la parole à M. Limet qui a exposé l'état actuel de la question des tarifs douaniers à Washington, tant au Sénat qu'à la Chambre des représentants. Le temps des tarifs élevés semble toucher à son terme aux États-Unis. Le moment est donc opportun pour travailler à l'amélioration sérieuse des relations commerciales entre ce pays et la France.

M. de Freycinet a répondu qu'il était favorable à l'idée d'un traité de commerce entre les deux Républiques; que lorsqu'il s'était entretenu, il y a deux ans, de ce projet avec M. le général Noyes, qui représentait alors les États-Unis, il avait appris que les Américains étaient encore divisés d'opinion sur la question des tarifs; qu'il apprenait avec plaisir qu'un changement heureux s'opérait; qu'il y avait lieu, dès lors, de reprendre les pourparlers; qu'il avait déjà entretenu M. Roustan, de son désir à cet égard, et qu'il allait donner à notre nouveau ministre à Washington des instructions précises à cet effet.

La délégation s'est retirée très satisfaite des déclarations de M. le président du conseil.

La botte Pansée est toujours ce qu'il y a de plus élégant, de plus fin et de plus durable, toutes les dames en portent. L'Étoile Rouge.

Extrait d'une correspondance adressée, de Saint-Pétersbourg, au *Temps*, de Paris, à la date du 21 avril :

La vérité commence à se faire jour sur les événements de Balta. Lorsque je vous adressai mes dernières correspondances, j'étais sous l'impression mensongère partagée par tous ceux qui avaient eu la naïveté d'en rapporter aux nouvelles officielles. Ce qui s'est passé le second et le troisième jour dans la malheureuse ville de Balta, surpasse en violence les scènes de pillage d'Elisabethgrad et de Kiev. Le ministre de l'intérieur fait supprimer toutes les dépêches particulières, et dans les premiers moments on avait pu croire à Saint-Pétersbourg qu'il n'y avait eu que des attaques isolées et sans importance. Les lettres de Balta arrivées par la poste ont fait séjour entre la réalité dans toute son horreur. Des centaines et des centaines de maisons et de boutiques ont été détruites, des milliers de familles sont sans abri et sans pain. L'inaptie du gouverneur de la province, l'inertie de la police, la complicité de l'administration ont laissé s'accomplir des actes de sauvagerie et de démence aveugle. Les correspondances des journaux révèlent le fait incroyable que les efforts de la police ont été dirigés contre les juifs à l'effet de les empêcher de se porter au secours de ceux qui étaient maltraités par la populace! Les paysans des villages environnants, que les autorités avaient convoqués pour protéger les juifs (quand il était si facile de faire venir des troupes en quelques heures d'Odessa et d'Elisabethgrad par le chemin de fer) sont venus comme avec les émeutiers. Ce ne fut que le quatrième jour, et lorsqu'il ne restait plus rien à saccager que le gouverneur arriva et que les troupes firent leur entrée dans la ville, qui offrait l'aspect d'une ville prise d'assaut. C'est alors qu'on se décida à relâcher les juifs qu'on avait arrêtés, sous prétexte de rébellion, pour avoir voulu défendre leurs propriétés.

Voilà une année que dure cette chasse au juif. On s'assemble à des jours fixés à l'avance et on le traque dans son gîte comme un animal malfaisant. Et on déploie la même ardeur contre les loups, il n'y aurait pas tant d'enfants et de moutons dévorés par ces carnassiers. Pour vous faire juger de la véracité des dépêches publiées par le gouvernement, voici la traduction de celle que le général Milaradovich, gouverneur de Kamenetz-Podolsk, expédia au sujet de Balta à la date du 2 avril :

"La confiance dans le rétablissement de l'ordre est pleinement restaurée; les maisons et les boutiques reprennent leur aspect accoutumé. Plus de cinquante actes d'accusation ont été déposés chez le juge de paix."

On sait que l'empereur a ordonné que les plaintes portées par les israélites fussent reçues d'urgence.

Paris-Journal annonce que M. Delaunay, de la Comédie-Française, a donné sa démission de sociétaire de la Comédie-Française et qu'il se retirera du théâtre le 1er avril prochain.

M. Delaunay n'a que cinquante-six ans, et donc, du reste, [illegible] paraît, car il n'y a pas bien longtemps encore qu'il jouait Fortunio et qu'il y paraissait encore vingt ans, comme du [illegible], dans un de ses derniers feuilletons, notre collaborateur, M. Sarcey : il est donc tenté la plénitude d'un talent auquel on ne trouve plus de reproche à faire, sinon qu'il est trop parfait; sa résolution a donc lieu de surprendre. Il en donne pour motif qu'il se voit vieillir et qu'il a trente-cinq ans de service à la Comédie-Française. De plus, il a une maladie d'yeux, que la lumière de la rampe a aggravée de façon à le rendre inquiétant. [illegible] pendant les représentations du *Monde où l'on s'ennuie*.

—Les élections législatives et municipales qui ont eu lieu hier, dit le *Temps* du 3 mai, se sont accomplies dans des conditions parfaitement normales. Le chiffre des abstentions n'a pas été au-delà de ce qu'il est en tout temps. Même, dans quelques-uns des arrondissements d'hier, les votants ont été plus nombreux qu'à l'habitude. Ainsi, dans l'Ille-et-Vilaine, il y a eu 19,000 votants sur 30,000 inscrits; dans l'Isère, plus de 13,000 votants sur 17,000 inscrits. Ce sont d'excellentes proportions qu'on ne peut s'attendre à voir dépasser en aucun temps. Chaque fois que le nombre des votants n'est pas inférieur aux deux tiers des inscrits, il n'y a aucune récrimination sérieuse à faire. Sauf un précédemment dans la circonscription se trouvent suffisamment attestés par un vote émis dans de telles conditions numériques.

Les scrutins d'hier établissent, par conséquent, dans son vrai jour, la situation électorale. On avait cherché à tirer argument contre la République du nombre considérable des abstentions dans les élections municipales des 16 et 23 avril. La France, disait-on, se désintéresse de la vie publique. Nous avons signalé l'exagération de ces propos et indiqué à quelles raisons particulières et tout à fait secondaires il fallait attribuer ces abstentions. Nous ne mettions pas en doute qu'à la première occasion on s'apercevrait que le pays n'est point devenu indifférent à ses affaires et qu'il n'a rien perdu de son attachement à la République. L'événement a justifié cette prévision. Les scrutins d'hier sont un échec très marqué pour les partis hostiles.

—Le ministre de la guerre de France a commencé sa tournée de visite dans les places fortes de la frontière Est. Parti de Paris le 25, à neuf heures du soir, il a passé la journée du 26 à Verdun, où il est descendu à l'hôtel, sans avoir l'autorité civile, et en quelque sorte incognito.

Après avoir visité les forts de cette ville, il l'a quittée pour se rendre à Toul, où sa présence également n'a donné lieu à aucune réception officielle.

De Toul, le général Billot est parti pour Nancy.

La chaussure fine de l'Étoile Rouge fait l'admiration de tout le monde.

M. et Mme Ellis, connus depuis longtemps au [illegible] des marchandises de cette ville, [illegible], en l'emploi de M. Phil. Werlein, marchand de pianos et de musique, 135 rue du Canal, et seront heureux de répondre aux demandes de leurs anciens clients. [illegible]

Pour les enfants l'assortiment de chaussures de l'Étoile Rouge ne laisse rien à désirer.

NOTRE FEUILLETON.

Nous commençons aujourd'hui un charmant feuilleton d'André Theuriet : MADAME HEURTELOUP. On le lira avec plaisir.

Souliers pour les bains, à 60c. la paire. Toutes les dames doivent se pourvoir avant de quitter la ville. L'ÉTOILE ROUGE.

Départ. — Notre estimable voisin, M. Alphonse Walz, entreprend ce soir, dans un double but d'agrément et d'intérêt commercial, un voyage dont la durée, nous assure-t-il, ne se prolongera pas au-delà de quatre ou cinq mois. Avant de se rendre à New York où il doit prendre un des vapeurs de la compagnie transatlantique, l'Amérique, il passera par Aurora, dans l'Indiana, les grandes villes de l'Ouest et du Nord et les Chutes du Niagara. M. Walz, il va sans dire, mettra à profit son séjour à Aurora en visitant les grandes brasseries dont il a ici l'agence, et dont il a su si bien faire apprécier les produits. Arrivé de l'autre côté de l'Océan, notre intrépide voisin consacrera la plus grande partie de son temps à la création, à Paris même d'un établissement pour la fabrication du célèbre amer Malakoff dont la réputation comme tonique n'est plus à faire. M. Walz a un frère, excellent négociant, aux soins duquel sera confié la gestion du nouvel établissement.

Pour ceux qui connaissent M. Alf. Walz, qui savent l'énergie et la constance dont il est capable, qui savent qu'il a les ongles voulues en une [illegible], le succès de son entreprise n'est pas douteux. Il saura, comme il a fait ici, s'étayer de l'intelligence des premiers médecins français quant aux propriétés de son amer, sur la recommandation à l'usage du public. Mais nous le disons plus haut, ce voyage aura aussi son côté agréable. M. Walz part accompagné de son épouse, tous deux vont se retremper dans des souvenirs de jeunesse, revoir des parents et des amis dont ils sont séparés depuis bien des années. Pendant l'absence de M. Walz, la maison lui sera gérée par MM. Alphonse Jolissaint et Adolphe Hammerling, deux jeunes gens entre les mains desquels les affaires ne péricliteront pas.

Southern Manufacturing and Exporting Company of New Orleans. — Cette Compagnie, après une première année d'existence, a pu déclarer un dividende de 10 pour cent sur le capital versé, ses bénéfices l'autorisant à faire cette distribution parmi les actionnaires. Ce résultat est extrêmement satisfaisant et démontre ce que l'on peut obtenir de l'industrie manufacturière à la Nlle-Orléans. Il est vrai que les intérêts de la Compagnie ont été très habilement administrés.

Les jolis escarpins pour dames sont en vogue. Allez voir l'assortiment de l'Étoile Rouge.

Avis aux constructeurs. — MM. A. C. Danner & Cie, 54 rue Carondelet, propriétaires et agents de [illegible], [illegible] en assortiment [illegible] de construction, [illegible].

A partir de lundi, 8 mai, et jusqu'à nouvel ordre, un char dortoir sera attaché au train de 7 heures du matin de Louisville & Nashville Road, allant directement à Louisville sans changement, et faisant toutes les connexions pour les villes du Nord et de l'Est. Cette compagnie offre [illegible].

HORSFORD'S ACID PHOSPHATE

Pour les Maladies du Foie et des Reins

Le Dr O. G. CILLEY, de Boston, dit : "J'ai beaucoup employé ce médicament, et avec les meilleurs résultats, dans les cas de dyspepsie et dans tous ceux où il y a trouble du côté du foie et des reins.

Souliers en coutil, pour messieurs et pour garçons, à l'Étoile Rouge.

On écrit de Paris : M. Roustan, dont notre échos annonçait le retour à Paris, annoncé, la semaine prochaine, à un grand dîner officiel qui sera donné en son honneur par M. Morton, ministre des États-Unis près le gouvernement français. Après avoir pris les instructions du ministre des affaires étrangères, M. Roustan doit s'embarquer, vers le 15 mai prochain, pour gagner son poste.

La Chambre de Commerce de Paris vient, par une délibération récente, de demander le retrait de la circulaire du ministre de la justice, qui interdit aux huissiers d'effectuer le recouvrement des effets de commerce, à dater du 1er juillet prochain.

Cette protestation ne sera pas la seule que soulèvera, parmi les organes du commerce, une mesure contraire à la liberté de l'industrie, et qui ferait peser sur les commerçants en général des charges [illegible].

Souliers fins, à l'Étoile Rouge.

Décédée hier, à 9 heures du matin, à l'âge de 14 ans, JEANNETTE LA BARRE, fille de John La Barre et de Mathilde Boucher. Les amis et connaissances des deux familles sont respectueusement priés d'assister aux funérailles qui auront lieu cette après-midi à 5 heures. Le convoi partira de sa dernière résidence No 287 rue Ursulines, entre Derbigny et Roman.

ORPHÉON FRANÇAIS.

Les officiers et membres de l'Orphéon sont priés d'assister à la séance spéciale qui aura lieu ce jour, 18 mai, à 7 1/2 heures p. m. Affaires importantes. Par ordre du président.

JAMES FAURE, Secrétaire.

18mai—1t

Southern Manufacturing and Exporting Company de la Nlle-Orléans. — 16 mai 1882 — A une réunion du Conseil de Direction, tenue hier (15 mai), un dividende de DIX (10) POUR CENT sur le capital a été déclaré, à prendre sur les bénéfices faits par la Compagnie pendant la première année, lequel dividende est payable par demande, au bureau de la Compagnie, No 17 Commercial Place.

GEO. H. BRAUGHN, Secrétaire et trésorier.

18 mai—7t

SOLIVES ET BOIS DE CONSTRUCTION.

A. C. DANNER & Cie,

54 - - - Rue Carondelet - - - 54

Propriétaires et Agents de

Huit moulins occupant le bois de cyprès — Et de — Deux moulins coupant le bois de cyprès — aussi de — Deux moulins à vapeur où se fume des bardeaux.

Propriétaires de vastes forêts couvertes de Pins et de Cyprès propres à convertir en bois de construction.

16mai—7t

AYANT vendu mon magasin de papeterie et de fournitures de bureaux, ainsi que les de [illegible] de reliure et d'imprimerie à mes fils, J. et J. Durel, je me retire des affaires, et sollicite en faveur de mes successeurs le patronage que le public m'a si bienveillamment accordé dans le passé.

BAULIN DUREL.

LES SOUSSIGNÉS ont formé une société sous la raison J. et J. DUREL, dans le but d'exploiter le commerce en général de la Papeterie, de la Reliure et de l'Imprimerie à notre local, No. 37 rue de Chartres, et sollicitent une continuation du patronage accordé jusqu'ici à notre père.

JOHN DUREL.
JAMES DUREL.

Soumissions.

Bureau des Directeurs des Écoles publiques. — Ville de la Nouvelle-Orléans, 30 [illegible]. — 16 mai 1882. — Des soumissions cachetées seront reçues à ce bureau, jusqu'à JEUDI, 25 du courant, à midi, pour l'approvisionnement de 1000 barils de charbon Pittsburg et de 500 barils de charbon Anthracite.

Le charbon livrable immédiatement; et le paiement devant se faire cité après livraison.

Le comité se réserve le droit de rejeter une ou toutes les soumissions.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à soussigné.

PIERRE LANAUX,

Chef du comité des achats et des approvisionnements.

16 mai—3t

Avis aux Contribuables.

Bureau No 76, rue de Chartres.

IL est [illegible] de payer leurs taxes de [illegible] ou de l'État, [illegible] tous les lieux et d'État [illegible].

JOHN J. DUFOUR

No 76 Chartres.

A. Carrière & J. Carrière

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

No. 94, rue Gravier

[illegible] Liverpool, le Havre et Bordeaux.

L'Étoile Rouge.

18 mai—1t

Established in 1864. Formerly on Canal St. and in Paris, France

PARISIAN SHIRT MANUFRY,

GENTS' FURNISHING GOODS

AND STEAM LAUNDRY,

F. GUÉBLÉ,

No 20 St Charles St., Factory, Nos 23, 25 27 Canal St., New Orleans

Specialty SHIRTS and UNDERWEAR made to order.

Seizième État de Situation Annuel.

COMPAGNIE D'ASSURANCES

—DES—

Factors and Traders,

49......RUE CARONDELET......49

Nouvelle-Orléans, 13 mai 1882.

LES Directeurs, conformément à la charte de la Compagnie, publient l'exposé de ses affaires durant l'année fiscale expirant le 30 avril 1882.

Primes de l'année—			
Sur les risques d'incendie	$336,140 14		
Sur les risques de rivières	111,348 60		
Sur les risques maritimes	31,890 84		
		$485,396 58	
Moins— Primes non échues de 1881 et 1882	176,073 00		
Primes remboursées	12,787 70		
		88,863 70	
Primes acquises gagnées			$396,336 88
Pertes payées—			
Sur les risques d'incendie	283,790 36		
Sur les risques de rivières	38,845 50		
Sur les risques maritimes	36,680 15		
		$156,868 39	
Ajustes les réassurances	27,673 11		
Pensions	45,794 22		
Taxes d'État et de ville	20,457 82		
Bureaux des assurances de la N.O.	8,407 80		
Dépenses générales	44,748 66		
			317,664 87
			79,229 31
Ajoutez l'intérêt, l'escompte et les loyers			48,346 30
Profits nets			$127,666 41
Déduisez le premier intérêt semi-annuel à pour cent, etc. [illegible]			[illegible]
Réservé pour les pertes non ajustées et non payées			12,800 00
			312,806 21

La Compagnie a l'actif suivant :

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	138,232 00
[illegible]	12,316 50
Actions de la banque et autres valeurs	130,000 00
Actions de la compagnie du Water-Works et autres valeurs du marché	145,000 00
Bons des E. U. de quatre pour cent	153,000 00
Bons des E. U. de six pour cent, série 1882, valeur du marché	12,000 00
Billets recevables	100,100 00
Meubles et installations de bureau	4,500 00
	$1,100,000 00

Ce qui précède est un compte exact et vrai des livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.

THOS. F. WALKER, Secrétaire.

État de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Fait sous serment en ma présence, le 15 mai 1882.

EDOUARD IVY, Notaire.

À une assemblée des Directeurs, tenue le 12 du courant, il a été résolu de payer sur demande un intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT. le 30 avril 1882, formant un total de dix pour cent par an sur le fonds capital de la Compagnie; et un dividende comptant de QUINZE POUR CENT aux actionnaires sur le montant [illegible] primes nettes de participation pour l'année expirant le 30 avril 1882.

ED. A. PALFREY, Président.
JNO. CHAFFE, Vice-Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

JOHN I. NOBLE,	JOHN CHAFFE,
RICH'D MILLIKEN,	S. FRIEDLANDER,
B. M. WALMSLEY,	A. H. MAY,
T. LYTTLE LYON,	SAMUEL H. BOYD,
[illegible]	[illegible]
CHAS. CHAFFE,	[illegible]
[illegible]	L. C. LEEDS,
[illegible]	A. W. MORGAN,
HENRY ABRAHAM,	LOUIS BUSH,
A. BRITTON,	[illegible]
JOHN I. ADAMS,	T. T. BUCKNER,
CHAS. B. SLACK,	O. HOPKINS.
GEO. J. FRIEDRICHS,	

16mai—1m

WM. E. MURPHY,

AVOCAT,

Au No 77 de la rue de la DOUANE entre la rue de Chartres et le Passage de la Bourse.

Consultations de 2 à 3 heures, en Français et en anglais.

Le Dr J. CARRIERE,

Ex-Interne des Hôpitaux de Paris, Lauréat de l'Académie de Médecine,

No 2, rue Portalis,

Près le Boulevard Malesherbes,

PARIS. (France).

11 mai—au 20 juin

Avis spécial. — A partir de DIMANCHE, 21 courant, le fret sera reçu pour toutes les stations du Morgan La & Texas RR. [illegible] Alexandria. Le fret pour le Teche et la Rivière Vermilion, transbordé à Morgan City, [illegible]. Dès qu'il pourra être pris, [illegible].

Le fret destiné au Texas par la voie de Houston, sera reçu à partir de la même date et expédié par le chemin de fer jusqu'à [illegible].

C. A. WHITNEY & CO. Directeurs généraux.

12mai—7t

LE

BITTER MALAKOFF

A reçu la seule médaille à l'Exposition de Paris en 1878.

Pas de [illegible].

ALPH. WALZ, Seul propriétaire et agent, 36 rue Canal.

Mme HONORÉ, sage-femme, et médecin pour dames, 145 St Louis et 131 Bourgogne, [illegible] les maladies des femmes [illegible].

NOTRE STOCK

—DE—

VÈTEMENTS

—POUR—

HOMMES,
JEUNES GENS,
JEUNES GARÇONS
ET ENFANTS,

—POUR LE—

PRINTEMPS ET L'ÉTÉ

—EST—

COMPLET ET COMPREND :

Le choix d'articles le plus grand et le plus élégant [illegible].

Ils ont été confectionnés sur les dernières modes [illegible].

Nous pouvons être surpassés sous le rapport de la durée et de la beauté des étoffes de Printemps qu'on [illegible].

HABILLEMENTS

De Première Communion.

Nous avons un grand et complet assortiment de ces habillements convenables pour jeunes garçons de toutes grandeurs.

—AUSSI—

UN CHOIX COMPLET DE

Articles de Toilette pour Hommes

—ET—

CHAPEAUX ÉLÉGANTS.

AVIS SPÉCIAL.

Nous offrirons à toute personne achetant des vêtements pour une valeur de $5,

Un des plus jolis Paletots de printemps qu'on ait jamais vu.

Nous disons exactement ce que nous voulons dire, sans rien exagérer.

QUICONQUE

[illegible] un seul instant notre stock en sera [illegible] convaincu.

VENEZ LE VOIR CHEZ

MICHEL LION,

195, 197 & 199 Vieille Levée,

Coin Ste-Anne, vis-à-vis le Marché Français.

Le plus grand magasin de vêtements en détail qui existe en ville.

16mai—

AVIS AUX PLANTEURS.

NOUS sommes maintenant en mesure de fournir [illegible] de la côte le meilleur CHARBON DE PITTSBURG venant de "Round Pool", et extrait tout récemment. Le "Raymond Horner" remorque vingt bateaux chargés de ce charbon, qui arriveront bientôt, et que nous délivrerons à bas prix le long de la côte.

W. G. COYLE & CO.,
22 Carondelet.

2 mai—2 sem

Mme VILLIO,

Successeur de Mme Vve [illegible],

MODISTE,

366 rue de Chartres, entre St-Philippe et Ursulines,

VIENT de recevoir un vaste assortiment de Chapeaux, Garnitures, [illegible], fleurs, plumes, [illegible] qu'elle peut de la dernière fraîcheur et [illegible] à des prix qui vaudront [illegible] les dames les plus difficiles à satisfaire.

22 mars—2e 4 mai

Liquidation d'un magasin

101......Rue Royale......101

Liquidation d'un magasin

D'articles de Coutellerie fine, etc., pour cadeaux de [illegible].

Rasoirs, couteaux pour cuisiniers, couteaux à découper et ciseaux pour tailleurs, ciseaux à ongles, un grand assortiment de coupe-cors, sécateurs pour jardiniers et fleuristes. Tous ces articles seront vendus au-dessous des prix coûtants.

Couteaux de poche de Rodgers et des meilleures fabriques. Couteaux tire-bouchons de toutes espèces.

Ciseaux tout ce qu'il y a de plus commun [illegible] ville — 4 ciseaux à l'émail. Ciseaux pour Ciseaux — Les ciseaux à tailler valant $2 [illegible] seront vendus à $1 25.

Les ciseaux à ongles valant $1 25 seront vendus à 75c.

Les ciseaux à ongles valant 60c seront vendus à 40c.

18 av—1 m

BLADON SPRINGS.

L'hôtel sera ouvert aux voyageurs le 1er [illegible] 1882.

DES bateaux à vapeur partant la malle des États-Unis partent de Mobile en destination de Bladon Springs, tous les Mardis et Samedis. Malle quotidienne entre les sources et ici par voie de Buckatunna. Les eaux de ces sources célèbres sont sans rivales pour la cure du Rhumatisme, de la Diarrhée chronique, de la Dyspepsie, de la maladie de Bright et de toutes autres maladies des reins, la scrofule les affections cutanées, l'alcoolisme, et les maladies de femmes. Prix : $10 par semaine. $35 par mois de quatre semaines. Pour des circulaires descriptives donnant une analyse des eaux, etc., s'adresser à

J. CONNER & Cie.,
Sources de Bladon, Comté Choctaw, Ala.

Billet pour les sources, aller et retour, bons pour jusqu'à ce qu'il en sont fait usage.

12mai—3m D.Mar J.

CLAIBORNE COTTAGE.

Retraite champêtre, [illegible]

COVINGTON, Lne.

Pension par mois $30; par jour $1 50

Cette charmante résidence, située sur une colline, vis-à-vis de la ville de Covington, sur la rive de la rivière Bogue-falaya, se recommande par la salubrité du climat, la beauté du site et ses [illegible].

Les familles désirant y prendre pension peuvent le faire en s'adressant sur les lieux.

Mme B. JAUFFROID, directrice.

25avril—1m—Dim&J

HOTEL DU FORT ESPAGNOL.

Un lieu de récréation paisible pour les familles où est établi un restaurant de premier ordre.

W. S. SAITHE, Locataire.

21 mars—3 m.

Compagnie autorisée et entre du Pensionnaire de

ROBINSON,

ÉTABLIE EN 1826.

Plus d'un quart de siècle sur la route avec hommes, wagons et attelages.

LA plus ancienne, la plus grande et la seule maison de son genre au Sud.

Equipements et matériel de tout genre de pensionnaires, girondoles et installations de pensionnaires. Ces articles sont toujours en abondance dans le magasin.

Les cibles au argent de Robinson sont une spécialité de fabrication.

Fils condensateurs posés dans toutes les parties du pays. Il est fait une opération des travaux de [illegible].

Ordres exécutés le jour même de leur livraison.

JAMES M. ROBINSON, directeur.

Bureau et magasin, 246 rue du Canal, Nouvelle-Orléans, Lne 13mars—1m

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands, No 104 rue du Canal. — Nouvelle-Orléans, 2 mai 1882. — À l'élection annuelle des directeurs qui a eu lieu au bureau de la compagnie, le premier lundi d'avril, les messieurs dont les noms suivent ont été élus :

P. Maspero,	P. Fourchy
J. B. Lallande,	Edward [illegible]
M. W. Smith,	J. J. Fernandez,
Jno Geddes	D. Fatjo
D. A. Chaffraix	Chs. Ladota,
B. W. Taylor,	

Et à l'élection du Conseil de Direction qui a eu lieu hier, M. PAUL FOURCHY a été unanimement réélu Président.

G W NOTT, Secrétaire.

3 m

DURHAM TOBACCO

CIGARETTES.

Nos produits se vendent sous la

Garantie absolue.

Qu'ils sont les plus fins et les plus purs qui soient offerts au public;

Qu'ils ne renferment ni drogues ni substances chimiques d'aucune sorte;

Qu'ils sont faits du tabac le plus pur et que, pour les cigarettes, le seul papier employé est le papier de riz le plus pur.

NOS VENTES DÉPASSENT

tout ce que peuvent produire les principales fabriques du pays réunies.

Le seul tabac que nous reconnaissions comme le nôtre est celui qui porte notre marque de fabrique — un TAUREAU. N'en prenez pas d'autre.

16 mai—

Vente à Tout Prix.

LINONS LÉGERS 4 c. la yarde.
JOLIES INDIENNES, 4 1/4 c. la yarde.
NAPPES DE DESSERT, 4 1/2 c. la yarde.
BATISTES DE CHOIX, 3 1/2 c. la yarde.
BAS HIÉROGLYPHES, 25 c. la paire.
JUPES D'ÉTÉ 50 c. pièce.
SERVIETTES TURQUES, 15 c. pièce.
DO. DOUBLE DAMASSÉES c. pièce.
JOLIES SERVIETTES, $1 la douzaine.
CORSETS ÉLÉGANTS, 40 c. la paire.

Déballage Quotidien de Marchandises de Saison.

504 et 506, rue Magazine, du et 5me magasin au-dessous de St-Andrew street.

E. H. ADAMS.

14 mai—

Bureau de l'Association Charitable des Pompiers — Chambre No 24 Hôtel de Ville — Nouvelle-Orléans mai 14 1882. — Des propositions cachetées seront reçues pour l'érection de six cents (600) pieds plus ou moins de grillage en fer avec soubassement en briques sur la façade du cimetière Greenwood, d'après le plan et spécifications que l'on peut consulter.

Les propositions seront reçues le ou avant le 23 mai, 1882, et doivent être adressées au Comité des Cimetières de l'Association Charitable des Pompiers.

Le comité se réserve le droit de rejeter les propositions en tout ou en partie.

F. A. McIntyre, Joseph Jacobs, T. J. Connell, Comité des Cimetières.

14mai—10t — LÉON BERTOLI, Secrétaire.

NOUVELLES MARCHANDISES

CHAPEAUX,
BONNETS,
FLEURS,
PLUMES.

Crêpes, [illegible] nouveautés en modes.

Mme C. Samson,

150 Rue du Canal.

4 mai—

ELKIN & CIE,

168...RUE DU CANAL...168

Viennent de recevoir par les derniers arrivages de Chine

800 ROULEAUX DE

NATTES

Blanches, à Carreaux et de Fantaisie en Dessins nouveaux et de qualités diverses qu'ils offrent aux plus bas prix du marché.

RIDEAUX EN DENTELLE

Une grande variété en nouveaux genres de Dentelle Antique, Cluny et de Nottingham.

STORES POUR FENÊTRES

A dessins transparents et en Hollande, Blanc, Cramoisi et écru.

Grande variété de franges nouvelles.

Nattes de Cocoa et de Napier.

Grande Variété de TAPIS aux plus bas prix.

TOILES CIRÉES

et Linoleum pour Planchers

11mars—

Remède contre l'Asthme

et les Maladies des Voies Respiratoires.

LA Poudre et la Mixture Anti-Asthmatique de F. GONAUX [illegible] tout [illegible] par nombre d'éminents médecins et de malades, comme [illegible] d'une efficacité certaine, pour l'Asthme, la Bronchite chronique, les Rhumes, les Suffocations, la difficulté dans la respiration, et toutes les maladies des voies respiratoires.

Dépôts chez I. L. LYONS, coin Gravier et Camp.

F. L. CUSACHS, coin Canal et Baronne.

où l'on peut se procurer des boîtes d'essai pour 25 cents.

12 mai

On demande

UNE femme blanche respectable pour aller à la campagne et faire la cuisine [illegible] d'une famille de deux personnes. On exige de bonnes recommandations. S'adresser à [illegible] Boîte de Poste No 27, Thibodaux, Lne.

13 mai—4t

A louer,

PROPRIÉTÉ, [illegible] Chartres et Dumaine, repeinte et remise à neuf. Résidence avec magasin au rez-de-chaussée. Possession immédiatement.

A. & C. DENIS,
No 104 rue du Canal.

4mai—

A VENDRE.

—DES—

PIANOS D'OCCASION.

2 Pleyel grands concerts, [illegible]; 1 Pleyel droit; 1 Pleyel droit; 1 Van Hoff droit; 1 petit format carré, $60; tous bien réparés et à vendre à bas prix chez

JUNIUS HART,
191 rue du Canal.

22avril—

A vendre

LA propriété connue sous le nom de Fowler's [illegible], située sur le bord du Lac [illegible] à une petite distance des sources célèbres d'Abita. Cette propriété est en excellent état et offre de grands avantages comme résidence d'été. On vendra, aussi, avec la propriété, les meubles, un cheval, un Jersey wagon et les harnais.

S'adresser à l'Agence Robinson.

2 mai—

No 3 rue Carondelet.

A vendre.

6 LOTS de terre situés dans le 1er [illegible] entre les rues Onzaga, Broad, Lapeyrouse et Rousselin Alley.

Pour plus d'informations, s'adresser à A. DARCANTEL, No 47 rue Toulouse.

26 avril—1m

A VENDRE

SEMENCE DE RIZ de [illegible] grande dans les prix de [illegible].

S'adresser à

STEWARD & THOMPSON

Nos 59, 61, 63, 77 rue Peters.

18 avril—

LIBRAIRIE FRANÇAISE.

M. BILLARD,

SUCCESSEUR DE

HÉBERT & CIE.

59 Rue de Chartres, coin Bienville

Reçu par les derniers steamers :

Un choix considérable d'articles pour première communion

—Tels que—

CHAPELETS : CORNALINE et NACRE, monture argent, &c., &c.

LIVRES DE PRIÈRES — Reliures riches — Velours, Satin, Ivoire Maroquin, Nacre, Baskie, &c., &c.

Le plus joli choix et le plus frais assortiment d'Images et Souvenirs de 1ère Communion, Images dentelées, Images habillées, Images chromos, Images riches sur papier de riz et feuillets d'ivoire.

Tous les articles ci-dessus ont été reçus récemment et sont de la plus grande fraîcheur. Ils seront vendus aux prix les plus réduits.

Vente en gros et en détail de tous les livres classiques français et américains.

Dépôt spécial des ouvrages français-anglais, — anglais-français, espagnols-français, &c., &c.

En vente à la Librairie Française :

L'HABITATION DES ST-YBARS par Alfred [illegible].

[illegible] LOUISIANE, par [illegible] M. D. Gérard.

HISTOIRE DE LA LOUISIANE, racontée aux enfants louisianais, par Mme Longe Andry.

Agence et abonnements à toutes les publications françaises de France et du Nouveau Monde.

Reliures en tous genres.

SPÉCIALITÉS

—DE—

GODCHAUX.

VÈTEMENTS

—DE—

Toilette et de Bureau,

En Serges simples et Diagonales bleues et noires de la dernière coupe.

Costumes élégants et de fantaisie, [illegible] de drap, [illegible].

Nos Chemises Cosmopolitaines, NOT C. G.

[illegible] de 75 pouces. Les meilleures et les plus [illegible].

LEON GODCHAUX, 31 et 33, rue du Canal.

14 mai— M J D

Les derniers genres et les plus grandes nouveautés

—EN—

NATTES

DE CHINE.

A. Brousseau's Son

16—RUE DE CHARTRES—16

TAPIS

Le plus grand stock en ville [illegible].

LIQUIDATION

LES HÉRITIERS DE

J. LEVOIS

133 RUE DU CANAL,

Riche Tours.

A PRÉSENT, respectueusement, à leurs clients et au public, qu'une d'opérer une réduction dans le fonds de J. Levois, [illegible] et de se retirer du commerce, et vendront, conséquemment, leur stock bien assorti de

Marchandises de fonds et de Fantaisie,

pendant les prochains mois qui vont suivre, à des prix grandement réduits pour le dernier [illegible].

Les acheteurs ayant besoin de [illegible] chandises, [illegible] en vogue, examiner les articles en [illegible] prix [illegible].

19 My—

COMPAGNIE D'ASSURANCE

—DU—

CROISSANT,

CRESCENT INSURANCE

67 et 69, rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée en 1849. Réorganisée en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$500,000

Sollicite des

Risques d'Incendie, de Rivière et de Marine.

F. B. LYMAN	Président.
J. B. NEWMAN	Vice-Président.
CHAS. B. [illegible]	[illegible]

Directeurs.

Samuel B. Newman	Samuel H. Kennedy,
Thomas [illegible]	Victor Meyer,
Joseph Bowling,	Edward X. Gey,
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Edward Halls,	[illegible]
W. W. Gould,	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

Tirage de la Loterie de l'État de la Louisiane.

POUR LE 17 MAI—CLASSE No 119

Tirage de 4 heures P. M.

[illegible]

Les tirages [illegible].

[illegible]

Les plants de nos [illegible].